

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POSTE EN ÉLECTION

ADMINISTRATEUR (1)

Membre du conseil d'administration

Élection année impaire - Mandat de deux ans

1. Apporte son expertise et soutien au processus d'amélioration continue des modes de gestion de l'Association;
2. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.



LUNDI - 04 DÉCEMBRE - 19H